

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier BUTON, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2021

Etaient présents : BUTON Didier, BODARD Thierry, JOUANNEAU Nadine, GAUVRIT Didier, TROCHARD Loïc, SECHET Carole, BRAUD Stéphane, PELLOQUIN Emilie, MARTIN Jean-Eddy, RETUREAU Cynthia, DANIEL Yann, GRENON Frédéric, NADEAU Claudine, COUTANCEAU Jacques.

Absents excusés : CHALET Laurence, PAJOT Sylvie, DESJARDINS Sandrine, PAPIN Didier, HERVE Emilie.

M. BODARD Thierry a été élu secrétaire de séance.

Mme PAJOT Sylvie a donné procuration à M. BUTON Didier.

Mme DESJARDINS Sandrine a donné procuration à M. MARTIN Jean-Eddy.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

PRESENTATION D'UN PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne la parole à CANTIN Lya et PACTEAU Emma, représentantes du Conseil Municipal des Jeunes de St Urbain.

Lya et Emma exposent au Conseil Municipal un projet de sortie du Conseil Municipal des Jeunes à Explora Parc à St Jean de Monts le 08 juillet 2021. Ils souhaiteraient pouvoir obtenir une subvention de 300 € pour mener à bien leur projet.

Elles expliquent que cette année le Conseil Municipal des Jeunes s'est investi sur la commune, notamment en participant à la remise des colis de Noël aux anciens. Ils ont également travaillé sur le réaménagement de la zone de loisirs qui accueillera cet été de nouvelles structures de jeu. Ils ont organisé une journée de ramassage des déchets dans cette même zone et sont intervenus lors de la fête de la musique.

Mme JOUANNEAU précise que les années précédentes les jeunes avaient pu participer à une visite du Sénat ou bien de l'Assemblée Nationale. Cette année les mesures sanitaires n'ont pas permis d'organiser ces voyages. C'est pour cette raison qu'il est proposé une sortie à Explora Parc.

Monsieur le Maire félicite les jeunes conseillères et leurs camarades, dont elles sont les représentantes, pour leur investissement pour la commune. Il propose au Conseil Municipal de prendre en charge la totalité des droits d'entrée au parc, le trajet en prêtant l'Urbibus ainsi que les repas sur place.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette proposition et réitère les félicitations à ce groupe de jeunes. Des projets sont déjà en discussion pour l'an prochain, notamment une participation au marché de Noël et la mise en place de zones « non-fumeur » sur la commune.

BRAVO au Conseil Municipal de Jeunes pour leur implication.

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération n°2020-06-02-029 voici la liste des décisions qui ont été prises :

N° Dossier	Reçu le	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface parcelle	Renonciation
2021-20	30-avr	BOUCHEREAU Yannick 1 All des Vignes Gates 85230 SAINT-GERVAIS FLEURY Myriam 48 Chemin des Genêts 85300 CHALLANS	Me David GROSSIN 42 Bd Lucien Dodijn 85300 CHALLANS	Terrain non bâti Route de Taizan	AE 226	Up	491	Décision du Maire 2021-05-07-023 du 7 mai 2021
2021-21	03-mai	ROBARD Stéphanie 4 Rue des Tilleuls 85230 SAINT-URBAIN	Me David GROSSIN 42 Bd Lucien Dodijn 85300 CHALLANS	Terrain bâti 4 Rue des Tilleuls	AC 378	Up	591	Décision du Maire 2021-05-07-024 du 7 mai 2021
2021-22	03-mai	DAMOUR Johan et Julie 15 Chemin de la Cailloche 85230 SAINT-URBAIN	Me Laure BARREAU 4 Bd René Bazin 85300 CHALLANS	Terrain bâti 15 Chemin de la Cailloche	AH 4 AH 6 (1/2 indivis)	Up	1 017 212	Décision du Maire 2021-05-07-025 du 7 mai 2021
2021-23	07-mai	BARATON Yohann et POUILHES Céline 36 Rue de la Sablière 85230 SAINT-URBAIN	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 20 Place Galilée Pôle Activ'Océan BP 667 85306 CHALLANS	Terrain non bâti Rue de la Sablière	AC 467	Up	591	Décision du Maire 2021-05-17-026 du 17 mai 2021
2021-24	11-mai	DELEFOSSE Pascal 8 All des Chardonnerets 85230 SAINT-URBAIN	Me David GROSSIN 42 Bd Lucien Dodijn 85300 CHALLANS	Terrain bâti 8 All des Chardonnerets	AD 198 AD 200 (1/6ème passage)	Up	909 739	Décision du Maire 2021-05-17-027 du 17 mai 2021
2021-025	14-mai	DEFFORGE Pascal et MASSE Isabelle 22 Chemin des Petites Villières 85230 SAINT-URBAIN	Me Ronan LUCAS Place du Champ de Foire BP 259 85300 CHALLANS	Terrain bâti 22 Chemin des Petites Villières	AE 63	Up	2 375	Décision du Maire 2021-05-21-028 du 21 mai 2021
2021-026	20-mai	LECOLLE Aurélie LECOLLE Cécile et LECOLLE Nicolas 56 St Jean La Poterie 85 La Garnache 85 St Urbain	Me AUNEAU Xavier 6 Quai Provost 44640 LE PELLERIN	Terrain bâti 9 Rue de l'Eglise	AB 48 AB 49	U et Up	1 306 720	Préemption en cours
2021-027	29-mai	GALLIS Alexandre et ALLOU Vanessa 14 Rue du Chêne Vert 85230 ST URBAIN	Me David GROSSIN 42 Bd Lucien Dodijn 85300 CHALLANS	Terrain bâti 14 Rue du Chêne Vert	AC 147	Up	583	Décision du Maire 2021-06-04-029 du 4 juin 2021
2021-028	29-mai	M. MAMES Patrice 37 Rue de la Sablière 85230 SAINT-URBAIN	Me BODIN Henri 21 Rue René Coty 85107 LES SABLES D'OLONNE	Terrain bâti et non bâti 37 Rue de la Sablière 85230 SAINT-URBAIN	AC 18 AC283	Up	3 010 1 386	En attente de la vente par adjudication
2021-029	29-mai	Mme GARREAU Nicole 63 Rue du Clos des Vignes 44120 VERTOOU	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 85230 BEAUVOIR SUR MER	Terrain non bâti Route de Taizan	AD 259	Up	809	Décision du Maire 2021-06-08-030 du 8 juin 2021

N° Dossier	Reçu le	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface parcelle	Renonciation
2021-030	09-juin	CTS BUCHOUL 52 Chemin des Petites Villières 85230 ST URBAIN	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN- ROUSSEAU PETIT 85230 BEAUVOIR SUR MER	Terrain non bâti Allée des Chevreuils	AE 237 AE 157 (parcelle indivis à usage de passage)	Up	725 697	Décision du Maire 2021-06- 14-031 du 14 juin 2021
2021-031	10-juin	Mme VERONNEAU Dorothée 44220 COUERON ET Mme VERONNEAU Séverine 44360 ST ETIENNE DE MONTLUC	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN- ROUSSEAU PETIT 3 Rue de la Petite Gare 85230 BEAUVOIR SUR MER	Terrain non bâti Rue du Pont d'Orgueil	AB 208 AB 211 AB 206	U	1 716 125 35	Décision du Maire 2021-06- 14-032 du 14 juin 2021
2021-032	12-juin	Mme BOSS Marie- Louise 13 Rue de la Buzinerie - lieu-dit La boufferie 28340 LES RESSUINTES	Me Laure BARREAU 4 Bd René Bazin 85300 CHALLANS	Terrain non bâti Rue de la Croix de Mission	AD 65	U	807	Décision du Maire 2021-06- 21-033 du 21 juin 2021
2021-033	16-juin	CTS CROCHET ST URBAIN - LE FENOUILLE - CHALLANS - VENANSULT	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN- ROUSSEAU PETIT 85230 BEAUVOIR SUR MER	Terrain bâti 16 Rue du Pont d'Orgueil	AB 114p	U	673	Décision du Maire 2021-06- 21-034 du 21 juin 2021

DCM 2021-06-22-043 SUBVENTIONS 2021

Monsieur MARTIN Jean-Eddy s'est retiré des délibérés pour les subventions ADEP ET ADMR.

Mme PELLOQUIN Emilie et Mme RETUREAU Cynthia se sont retirées des délibérés pour la subvention APPEL.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission finances s'est réunie afin d'étudier les demandes de subventions des associations. Voici les subventions qu'il est proposé de verser :

✓ Associations communales

- 100 € pour la chasse
- 100 € pour Pique et Bricole
- 100 € pour Faîtes vos jeux 85
- 100 € pour La Grue Blanche
- 350 € à l'ADEP école publique (pour les jeux)
- 1 800 € à la coopérative scolaire de l'école publique (450 € x 4 classes pour le transport)
- 2 600 € à l'APEL école privée (450 € x 5 classes pour le transport, 350 € pour les jeux)

✓ Associations sportives et culturelles

- 25 € par enfant de moins de 16 ans domicilié à St Urbain.
 - ⌘ 75 € pour l'outil en main (3 enfants)
 - ⌘ 300 € pour l'école de cirque de St Gervais Fabigan (12 enfants)
 - ⌘ 275 € pour le Foot Sallertaine (11 enfants)
 - ⌘ 525 € pour le Foot de St Gervais (21 enfants)
 - ⌘ 50 € pour le Twirling Beauvoir (2 enfants)

✓ Ecoles de formation (MFR ...)

- 25 € par jeune de St Urbain scolarisé jusqu'aux 26 ans dans l'année civile
 - ⌘ 75 € MFR Venansault (3 élèves)
 - ⌘ 50 € IFACOM (2 élèves)
 - ⌘ 200 € URMA Vendée (8 élèves)
 - ⌘ 25 € MFR St Jean de Monts (1 élève)
 - ⌘ 100 € BTP CFA Vendée (4 élèves)

- ✓ Associations diverses
- 100 € : Alcool Assistance section Beauvoir
- 100 € : Secours catholique
- 100 € : Secours populaire
- 100 € : SOS Femmes Vendée
- 250 € : Centre de secours Christian THIBAUD
- ✓ Associations d'intérêt communautaire
- 4 394.96 € : ADMR Beauvoir sur Mer

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces propositions de subventions 2021.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à verser les subventions pré-citées.

*Affichage en Mairie le 06 juillet 2021
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2021-06-22-044

ECOLES DE LA COMMUNE

SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE CADEAUX AUX CM2

M. MARTIN, Mme PELLOQUIN, Mme RETUREAU, se retirent des délibérés.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 16 juin 2020 il a été décidé de participer à hauteur de 100 % à l'achat de dictionnaires pour les élèves de CM2 des deux écoles de la commune.

L'APEL de l'école privée n'ayant pas fourni sa facture en 2020 le remboursement n'a pas pu avoir lieu. L'association vient de déposer sa facture 2020 avec un courrier de demande de subvention 2021 pour la distribution d'un bon d'achat de 15 € à la maison de la presse. En effet les dictionnaires ne sont que peu consultés par les enfants et un bon d'achat culturel a semblé plus opportun.

L'ADEP a pour sa part conservé le dictionnaire cette année mais réfléchi pour l'an prochain.

Monsieur le Maire propose de maintenir une participation de 100%

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** la participation à hauteur de 100% pour l'achat de dictionnaires, ou bons d'achat de 15 € à la maison de la presse, pour les élèves de CM2 des deux écoles de la commune pour l'année 2021,
- **décide** de verser à l'APEL la subvention 2020 de 257.46 € correspondant à l'achat de 21 dictionnaires,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 06 juillet 2021
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2021-06-22-045

ECOLE PUBLIQUE – RYTHMES SCOLAIRES

RENOUVELLEMENT DE LA SEMAINE DE 4 JOURS

Monsieur MARTIN Jean-Eddy ne prend pas part aux délibérés.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par dérogation l'école publique est revenue à la semaine de 4 jours d'école. Cette décision avait été validée par l'académie de Nantes pour une durée de 3 ans.

Afin de maintenir ces horaires il convient de refaire une demande auprès de l'inspection académique. Cette demande est faite conjointement avec les membres du conseil d'école.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les horaires de l'école sur une semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de maintenir la semaine de 4 jours pour l'école publique L'Avocette à compter de la rentrée 2021/2022,
- **charge** Monsieur le Maire de prévenir l'Inspection Académique,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 06 juillet 2021

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2021-06-22-046

FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS DANS LES CANTINES

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat passé avec Océane de Restauration arrivait à son terme. Une consultation a donc été engagée. Monsieur le Maire précise que ces derniers temps la qualité des repas fournis s'est dégradée. Les parents ont fait remonter leur mécontentement auprès des responsables. De plus la prévision des menus n'est pas toujours respectée. Ceci entraîne donc des problèmes dans la gestion des denrées et le nombre prévisionnel de repas à commander.

Les propositions reçues sont les suivantes :

	Océane de Restauration 56 890 PLESCOP Prix TTC		Restoria 49 009 ANGERS Prix TTC	
	Elèves	Adultes	Elèves	Adultes
Entrée	0.285 €	0.475 €	0.24 €	0.30 €
Plat	1.245 €	1.741 €	1.42 €	1.78 €
Légumes	0.496 €	0.791 €	0.68 €	0.84 €
Fromage	0.264 €	0.264 €	0.26 €	0.33 €
Dessert	0.264 €	0.264 €	0.26 €	0.33 €
TOTAL	2.553 €	3.534 €	2.86 €	3.58 €
Repas sans allergène	6.00 €	6.00 €	2.86 €	3.58 €

La différence entre les 2 prestataires s'élève à 6 877 € par an.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **retient** la société Restoria pour la fourniture et livraison des repas 2021/2022. Il conviendra de définir si le marché est renouvelé ou bien si un nouvel appel d'offre sera lancé pour l'année scolaire suivante.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

Affichage en Mairie le 6 juillet 2021

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2021-06-22-047

REVISION DU TICKET DE CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 02 juin 2020 le prix du ticket de cantine avait été maintenu à 3,55 € pour les enfants et à 4,55 € pour les adultes pour l'année scolaire 2020-2021. Ce montant est donc resté identique que celui de l'année 2019/2020.

En raison des mesures sanitaires très importantes qui ont dues être mise en place et de la baisse du nombre de rationnaires, le montant du déficit pour cette année scolaire est d'environ 42 300 €, contre 33 450 € en 2018/2019 (l'année scolaire 2019/2020 étant une année « COVID » avec une interruption scolaire importante).

Les mécontentements des parents sur la qualité des repas servis dans nos cantines et le constat des personnels de service ont amené les élus à prendre un nouveau prestataire. Le prix du repas enfant facturé sera

0.30 € plus élevé qu'en gardant le même prestataire. Il est rappelé que le coût de revient d'un repas pour un enfant est de 6.00 €.

Après discussion sur ce déficit important et le changement de prestataire le Conseil Municipal propose de répartir le surcoût de 0.30 € entre les familles et la collectivité. Il est également pris en compte le maintien du tarif depuis 2 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **fixe** le tarif à 3.70 € pour les repas des enfants pour l'année scolaire 2021/2022,
- **fixe** le tarif à 4.70 € pour les repas des adultes pour l'année scolaire 2021/2022.

*Affichage en Mairie le 07 juillet 2021
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

DCM 2021-06-22-048

SIGNATURE DE CONTRATS CDD POUR L'ANNEE 2021 2022 SUR LES EMPLOIS ECOLE/CANTINE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que s'agissant de petits temps de travail (2h par jour en cantine, 2h par jour pour la garderie, et 2h par jour pour le ménage de l'école) il est difficile de valider des embauches d'une année sur l'autre. Il est également compliqué de trouver des personnes intéressées et compétentes sur ces temps de midi et du soir. Il faut également préciser qu'au mieux ces personnes peuvent avoir 4h par jour car le ménage de l'école a lieu en même temps que la garderie pour qu'il n'y ait pas de travailleur isolé. Cette année il manquait une personne sur le site de l'école privée pour le service.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer des CDD pour l'année scolaire 2021/2022 pour le bon fonctionnement des services école/cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer les contrats CDD devant intervenir pour l'année scolaire 2021/2022,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 09 juillet 2021
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le*

PERSONNEL COMMUNAL

DECLARATION DE VACANCE DE POSTE EN ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la personne qui occupe actuellement le poste d'accueil à la mairie a demandé sa mutation à compter du 1^{er} septembre 2021. Elle a en effet été recrutée par la communauté de communes Challans-Gois-Communauté pour occuper un poste d'accueil à la Maison de la Petite Enfance.

Une déclaration de vacance de poste va être faite auprès du centre de gestion de la Vendée pour le recrutement d'une personne. Il va donc être important de définir le profil du poste recherché.

Dans un premier temps il s'agira d'un poste à 22h00 semaine. Celui-ci pourra être amené à évoluer en fonction des compétences de la personne recrutée.

DCM 2021-06-22-049

SYDEV : EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE POUR LA DESSERTE DU FUTUR CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ET DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été demandé au Sydev pour l'extension du réseau électrique. Ceci permettra de raccorder le Centre Technique Municipal et la future salle polyvalente prévus dans le terrain derrière le cimetière.

Le coût de cette extension s'élève à 14 010 €.

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Quantité	Unité	Montant de la participation
Réseaux électriques (Basse tension et moyenne tension éventuelle)						
Part fixe			1 020,00	1	Forfait unitaire	1 020,00
Réseaux			58,00	115	Mètre linéaire	6 670,00
Branchement(s)			600,00	2	Forfait unitaire	1 200,00
Poste de transformation HTa/BT			0,00	0	Forfait unitaire	0,00
Montant total réseaux électriques	12 347,22	14 816,66				8 890,00
Infrastructure de communications électroniques						
Part fixe			200,00	1	Forfait unitaire	200,00
Réseaux			44,00	105	Mètre linéaire	4 620,00
Branchement(s)			150,00	2	Forfait unitaire	300,00
Montant total communications électroniques	4 266,66	5 120,00				5 120,00
Montant TOTAL	16 613,88	19 936,66				
TOTAL PARTICIPATION						dont TVA : 2 335,00 €
						14 010,00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette extension.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Sydev,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 09 juillet 2021

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2021-06-22-050

CHALLANS GOIS COMMUNAUTE

CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de communes Challans Gois Communauté doit mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Celle-ci s'inscrit dans le nouveau cadre de pilotage des attributions et de la gestion des logements sociaux.

Il convient de nommer un représentant, les maires des communes membres représentant les collectivités territoriales, et un titulaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui serait intéressé par cette thématique du logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **désigne** M. le Maire et Mme NADEAU Claudine pour représenter la commune.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 09 juillet 2021

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2021-06-22-051

TARIFS 2021 LOCATION DES BARNUMS

ANNULE ET REMPLACE LA DCM 2021-05-04-038

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les barnums ont été acquis en 2017. Ils sont installés sur la zone de loisirs du mois de juin à fin septembre. Ils sont en place pour les différentes manifestations organisées par les associations communales, celles-ci restant prioritaires sur une location potentielle.

Les communes ou associations extérieures peuvent louer ces barnums avec la mise en place d'une convention de mise à disposition. Il est proposé de mettre en place une location aux habitants de la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **décide** de louer les barnums aux collectivités ou associations extérieures à la commune comme suit :

- tarif forfaitaire pour une location de 6 jours maximum :

- 1 barnum de 8x12m : 500 €
- 2 barnums de 8x12 m : 800 €
- 1 caution de 1 000 €

- tarif forfaitaire pour une location sans les planchers de 6 jours maximum :

- 1 barnum de 8x12m : 400 €
- 2 barnums de 8x12 m : 650 €
- 1 caution de 1 000 €

➤ **décide** de louer les barnums sur la zone de loisirs aux particuliers de la commune de Saint Urbain comme suit :

- tarif forfaitaire pour une location :

- 1 jour : 2 barnums de 8x12m : 200 €
- 2 jours : 2 barnums de 8x12m : 300 €
- 1 caution de 1 000 €

➤ **décide** qu'une attestation d'assurance sera demandée pour chaque location et qu'une convention de mise à disposition sera signée entre la commune et les loueurs,

➤ **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 09 juillet 2021

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

INTERCOMMUNALITE POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les affaires en cours à la communauté de communes Challans-Gois-Communauté (compte-rendu réunion du 10 juin 2021).

1°) Environnement :

- Accès aux déchèteries, vente des composteurs, vente des lombricomposteurs et enlèvement des encombrants – conditions d'accès et tarification
- Mise en œuvre de la redevance incitative
- Demande d'autorisation pour le système d'endiguement de Challans Gois Communauté

2°) Administration générale

- Election du représentant à Vendée Foncier Solidaire
- Augmentation du temps de travail au service Portage des Repas
- Mise en œuvre de solutions de wifi centralisées et sécurisées – constitution d'un groupement de commandes
- Réalisation d'un schéma de mobilité -constitution d'un groupement de commande avec l'Il de Noirmoutier

3°) Finances

- Fonds de concours – attribution – Bois de Céné, Beauvoir sur Mer, St Gervais, Chateaufort, La Garnache

4°) Activités économiques

- Village artisanal des Judices à Challans – vente de 2 modules
- Parc d'activités du Clos Saint Antoine à Beauvoir sur Mer - vente d'une parcelle
- Parc d'activités des Judices à Challans – vente d'une parcelle

5) Tourisme

- Fixation des tarifs

QUESTIONS DIVERSES

Foot St Gervais : demande d'organisation d'un concours de pétanque

L'association du Foot de St Gervais demande s'ils peuvent utiliser le boulodrome les 31 juillet ou 7 août pour organiser un concours de pétanque.

Le Conseil Municipal est d'accord. La date du 7 août est peut-être préférable car le 1^{er} août a lieu le vide grenier de l'OGEC. Cela permettrait d'avoir des animations 2 week-end de suite.

OGEC St Urbain

La Kermesse de l'école privée aura bien lieu le dimanche 4 juillet à la zone de loisirs à partir de 15 h.

Le conseil municipal est invité à participer à cette manifestation qui se déroulera dans le respect des mesures sanitaires avec une vente de repas à emporter.

L'OGEC en profite également pour remercier la mairie pour l'aide financière et matérielle qu'elle leur apporte.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que l'école privée va perdre une classe à la rentrée 2021. Les deux écoles de la commune auront donc 4 classes chacune.

Écritures sur le « chemin du Soplé »

Des conseillers municipaux s'étonnent sur les écritures (voie taguée) qui ont été réalisées sur le « chemin du Soplé » lors d'une fête chez un riverain. Ils proposent de faire faire une remise en état aux frais du riverain.

SIGNATURES

BUTON Didier Maire	BODARD Thierry 1 ^{er} Adjoint	JOUANNEAU Nadine 2 ^{ème} Adjoint	CHALET Laurence Absente excusée
GAUVRIT Didier	PAJOT Sylvie Absente excusée Procuration à M. BUTON	TROCHARD Loïc	SECHET Carole
BRAUD Stéphane	PELLOQUIN Emilie	MARTIN Jean-Eddy	RETUREAU Cynthia
DANIEL Yann	DESJARDINS Sandrine Absente excusée Procuration à M. MARTIN	PAPIN Didier Absent excusé	HERVE Emilie Absente excusée
GRENON Frédéric	NADEAU Claudine	COUTANCEAU Jacques	